



Monsieur le Président,

Prévue par l'article 49-3 de la Constitution, la Première ministre a engagé la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale qui porte la réforme des retraites. Faute d'adoption d'une motion de censure, le texte a été adopté sans débat contre la très large majorité des salariés et des citoyens et malgré des mobilisations historiques.

Après la validation de l'essentiel des dispositions du projet de réforme des retraites, la loi a été promulguée en avril pour s'appliquer à partir de septembre 2023.

Malgré son application, cette réforme reste brutale, injuste et inefficace.

S'agissant des rémunérations des agents du MEFSIN, il est impératif de reconnaître l'engagement des personnels.

L'attractivité des emplois du Ministère passe avant tout par une revalorisation salariale significative et pérenne pour tous :

- parce que notre pouvoir d'achat a fondu depuis 20 ans (gel du point d'indice) et inflation supérieure à 5 %,
- parce que les deux dernières maigres augmentations du point d'indice en 2023 (3,5 % et 1,5 %) ne compensent pas ce décrochage. En 2024, seule une augmentation de 5 misérables points d'indice au 1^{er} janvier est prévue à ce jour,
- parce qu'au MEFSIN, nous supportons les suppressions d'emplois au prix d'une surcharge de travail et de restructurations incessantes,
- parce que même si le Président de la République a prétendu briser les reins de l'oligarchie en supprimant l'ENA et les grands corps, les hauts fonctionnaires n'ont jamais été aussi choyés : les plus gradés ont profité début 2023 d'une hausse potentielle spectaculaire de près de 25 % de leur rémunération : donc de l'argent, il y en a.

L'intersyndicale 76 revendique pour nos salaires une véritable augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation et est contre toute rémunération au mérite.

A la DGFiP, s'est enfin engagée depuis le 12/09/2023, après deux ans d'attente, une négociation sur les régimes indemnitaires. Affaire à suivre

La construction d'un rapport de force est indispensable pour que ces revendications légitimes aboutissent.

Contre l'austérité, l'Intersyndicale 76 appelle l'ensemble des agents à s'inscrire le 13 octobre prochain dans les actions et mobilisation organisées localement contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes à l'appel de l'intersyndicale confédérale.

Par ailleurs, au mois de mai de cette année sont parus les résultats de l'observatoire interne 2023 des ministères économiques et financiers.

S'agissant des résultats concernant la DGFIP, le Directeur Général lui-même a souligné que les résultats 2023 étaient marqués « par une érosion notable des indicateurs sur de nombreux thèmes abordés, tels que notamment la charge de travail, le contenu et la motivation au travail, les marges de manœuvre et l'autonomie pour réaliser son travail, de même que la perception de l'efficacité du fonctionnement du service ou de la qualité du service rendu aux usagers. »

Interrogé sur l'état d'esprit des agents, il en ressort un moral partagé entre inquiétude et fatigue pour 40% des agents, avec notamment une motivation et une satisfaction de travailler pour le ministère en nette diminution ».

Depuis des années et bien qu'ayant changé de nom en passant de « baromètre social » à « observatoire interne », le constat est alarmant. Il l'est tout autant pour les autres directions du ministère, notamment aux Douanes.

Le constat d'échec des réformes menées contre l'avis de ses propres agents à la DGFIP est criant. Mais après avoir constaté les dégâts causés sur les agents par les politiques destructrices d'emplois et les multiples restructurations, le Directeur ne devrait pas parler ensuite de perceptions positives quant à « l'information donnée sur les réformes et les projets en cours au sein de la DGFIP ».

Le Directeur Général des Finances Publiques fait ici preuve de mauvaise foi car s'il est vrai que 51 % des agents de la DGFIP ayant répondu au questionnaire ont indiqué être bien informés des réformes et projets en cours, **66 % estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens.**

Quel désaveu ! A quoi bon ces vieilles techniques de management bienveillant inspiré de la psychologie positive que constituent les petits cadeaux censés améliorer les conditions de travail et autres journées de « cohésion » de service si le dialogue social est au point mort depuis des années.

La méthode Coué ne suffit plus. Tout ne va pas bien. Le malaise est profond.

Les assistantes de service social sont mieux placées que quiconque pour nous faire part du ressenti des agents dans les services et ce n'est pas anodin si le domaine vie professionnelle, en augmentation constante depuis quelques années, est devenu pour la première fois, en 2020, le principal motif d'intervention pour la DGFIP (devant les problématiques de santé, de vie familiale, de logement ou de budget).

Comment ne pas s'indigner de ces constats dans le cadre d'un conseil départemental d'action sociale ?

Il suffit de lire les réponses des agents aux questions des baromètres sociaux ou de lire les rapports circonstanciés des assistantes de service social pour constater que les collègues sont de plus en plus stressés au travail, démotivés, désabusés.

Les organisations syndicales ont également alerté depuis de nombreuses années sur des situations de souffrance et de mal être au travail provoquant ainsi une perte de sens dans le travail.

Les craintes sont devenues malheureusement des faits avérés.

Plus que jamais, afin de répondre à leurs attentes et à leurs angoisses, les agents ont besoin des prestations de l'action sociale, pour les écouter, les aider, les divertir.

S'agissant de la restauration collective, au niveau national, un groupe de travail s'est réuni le 27/09/2023.

Il a été indiqué par Mme la cheffe du bureau des ressources humaines des politiques sociales du ministère que depuis 2019, on constatait une baisse de fréquentation de 32 % et du nombre de structures de 20 %.

Qu'en est-il de la situation en Seine-Maritime, notamment à ROUEN et au HAVRE ?

Même si les organisations syndicales considèrent que l'offre de restauration collective doit rester une priorité, en l'absence de solution adéquate, le titre-restaurant est parfois la seule alternative.

Compte tenu de l'inflation galopante notamment en matière de produits alimentaires, il est inadmissible que la valeur-faciale du titre-restaurant soit toujours de 6€.
Les organisations syndicales demandent la revalorisation du titre-restaurant à 10€.

L'Intersyndicale 76 mettra toute son énergie à défendre une action sociale ministérielle et départementale de qualité au service de l'ensemble des agents actifs et retraités.

L'intersyndicale Seine-Maritime